

# ÉCOLE D'ÉTÉ DE LA JUSTICE FRANCOPHONE

2016

## TABLE RONDE 2

*« Les enjeux et les défis de la médiation dans  
l'espace OHADA »*

Contribution de Mme BOLI/DJIBO Bintou  
Secrétaire Permanente du CAMC-O  
Expert-formateur des MARL

Juin 2016

L'article 1<sup>er</sup> du Traité, l'OHADA « *a pour objet l'harmonisation du droit des affaires dans les Etats Parties par l'élaboration et l'adoption de règles communes simples, modernes et adaptées à la situation de leurs économies, par la mise en œuvre de procédures judiciaires appropriées et par l'encouragement au recours à l'arbitrage pour le règlement des différends contractuels* »;

Alors que l'arbitrage y est expressément visé, la médiation-conciliation est quasi-inexistante dans le dispositif normatif de l'OHADA;

Cependant, à la faveur de l'encouragement au recours à l'arbitrage pour le règlement des différends prôné par le Législateur OHADA, les institutions permanentes d'arbitrage se sont toutes intéressées à la médiation-conciliation;

Une telle option a pleinement sa justification :

- *élargissement du champ d'actions des Centres,*
- *entreprises et particuliers manifestaient déjà le besoin de résoudre autrement leurs différends par la voie de la médiation-conciliation, vertu très prisée en Afrique;*

Dès lors, des efforts seront consentis par les Etats-parties, les institutions d'arbitrage et de médiation et les PTF au développement de la médiation – conciliation.

A travers cette contribution, il sera question de développement des points suivants :

- **création des centres d'arbitrage et de médiation dans l'espace OHADA,**
- **promotion de la médiation dans l'espace OHADA,**
- **enjeux de la médiation dans l'espace OHADA,**
- **perspectives ou défis de la médiation dans la médiation dans l'espace OHADA.**

#### **I. Création des Centres d'Arbitrage et de Médiation dans l'espace OHADA: Cas du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMC-O) au Burkina Faso**

La volonté du législateur OHADA de promouvoir l'arbitrage s'est traduite par la création des Centres, Cours et Chambres d'Arbitrage et de Médiation dans l'espace OHADA, et ce, à l'image de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA).

Sur les dix-sept (17) Etats qui composent l'OHADA, douze (12) se sont déjà dotés de structures permanentes d'Arbitrage et de Médiation. On peut citer:

1. **Au Burkina Faso** : le Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMC-O),
2. **Au Sénégal** : le Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de la Chambre de Commerce de Dakar (CAMC/D),
3. **En Côte d'Ivoire** : la Cour d'Arbitrage de la Côte d'Ivoire (CACI),
4. **En Guinée-Conakry** : la Chambre d'Arbitrage de Guinée (CAG),
5. **Au Cameroun** : la Cour d'arbitrage du Patronat du Cameroun (GICAM) et le Centre Permanent d'Arbitrage et de Médiation du CADEV au Cameroun,
6. **Au Bénin** : la Chambre de conciliation et d'arbitrage de l'Association Interprofessionnelle du coton du Bénin (CCA) et le Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CAMèC),
7. **Au Mali** : le Centre de Conciliation et d'arbitrage de la Chambre de Commerce du Mali (CECAM),
8. **Au Togo** : la Cour d'Arbitrage du TOGO (CATO),
9. **Au Congo- Brazzaville** : le Centre de Médiation et d'Arbitrage du Congo Brazzaville (CEMACO),
10. **En République Démocratique du Congo** : le Centre d'Arbitrage du Congo Kinshasa (CAC) et le Centre National d'Arbitrage, de Conciliation et de Médiation du Congo Kinshasa (CENACOM),
11. **Aux Comores** : le Centre d'Arbitrage des Iles Comores (CACOM),
12. **Au Niger** : le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN).

Les Centres et Cours d'Arbitrage et de Médiation se sont assignés aussi pour missions de promouvoir et de mettre en œuvre des procédures de la médiation.

## ❖ **Présentation du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMC-O)**

### ➤ **Création du CAMC-O**

Le Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMC-O) a été créé le 11 janvier 2005 par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina (CCI-BF), sous l'impulsion du Gouvernement Burkinabè.

### ➤ **Missions poursuivies**

- Promouvoir la pratique des MARD par l'information, la sensibilisation, la formation et par des publications ;
- Mettre en place MARD au profil des acteurs du monde des affaires nationaux, et non nationaux ;
- Faire de l'appui conseil à travers la rédaction ou le perfectionnement des contrats d'affaires.

### ➤ **Objectif principal**

Le CAMC-O apporte de sa précieuse contribution à l'édification d'un environnement juridique et judiciaire fiable, sécurisé et propice aux affaires et aux investissements en général.

### ➤ **Résultats escomptés**

- Attractivité de l'investissement ;
- Renforcement de la confiance entre les opérateurs économiques et leurs partenaires étrangers ;
- Désengorgement du rôle des juridictions commerciales ;
- Recouvrement plus efficace de créances, ainsi que la réduction des crédits en souffrance ;
- Soutien à la compétitivité de l'économie;
- Amélioration du classement du Burkina Faso dans le rapport « doing-business ».

### ➤ **Organisation et fonctionnement**

Le CAMC-O s'est doté d'un organigramme et d'un système de fonctionnement souple et allégé qui comprend :

- **Un Conseil d'Administration : organe de décision**, composé de douze (12) membres représentant plusieurs catégories socioprofessionnelles, chargé de la politique générale du Centre;
- **Un Comité d'Arbitrage et de Médiation : organe technique**, composé de cinq (5) membres, chargés de la bonne application des Règlements d'arbitrage et de médiation;
- **Un Secrétariat Permanent : organe d'administration courante**, qui assure la gestion quotidienne du Centre.

### ➤ **Trois (03) Services offerts:**

- Mise en œuvre des procédures d'arbitrage;
- Mise en œuvre des procédures de médiation-conciliation: Institutionnalisation de la médiation;
- Perfection des contrats d'affaires.

Il faut bien le souligner que la médiation conventionnelle, bien que ne faisant pas l'objet d'uniformisation par le droit OHADA et étant régie par quelques dispositions éparses du Code civil au plan interne, les géniteurs du CAMC-O ont pris la courageuse résolution en faveur de sa promotion pour les principales raisons suivantes:

- Institutionnaliser la médiation qui était **pratiquée spontanément en dehors de tout encadrement formel** (surtout dans les banques et les cabinets d'avocats) ;
- Offrir aux usagers un cadre permanent, gage de garantie et de sécurité pour le succès des procédures de médiation ;
- Se mettre en adéquation avec les objectifs de l'OHADA à savoir la garantie de la sécurité juridique et judiciaire des transactions commerciales.

## ❖ **Initiative du CAMC-O en faveur de la promotion de la médiation- Conciliation au Burkina Faso**

Pour un ancrage de la médiation dans l'environnement socio-professionnel burkinabé et étranger, le CAMC-O a adopté une stratégie structurée et durable à travers des référentiels de développement;

Ces référentiels s'appuient sur une analyse approfondie de l'environnement socio-économique et culturel et débouchent sur des actions constantes et concrètes en faveur des MARD en général, avec un accent particulier pour la médiation-conciliation. Il s'agit :

- **Plan Stratégique de Communication (PSC) 2007- 2011**
- **Plan Stratégique de Développement (PSD) 2013- 2017**

En application des Référentiels ci-dessus cités, le CAMC-O est guidé chaque année par **un programme d'activités de développement de la médiation-conciliation**, axé sur **des actions multidimensionnelles à l'attention de cibles diverses. Ses activités sont :**

- **actions de sensibilisation,**
- **actions de formation,**
- **actions de communication.**

## ❖ **Résultats atteints**

❖ Actions de promotion et formation en faveur de la médiation

ANNEE	FORMATIONS EN MEDIATION	ATELIERS DE SENSIBILISATION	Rencontres Directes avec les chefs d'Entreprises	INTERVIEWS ET COUVERTURES MEDIATIQUES			FOIRES ou AUTRES CADRES DE SENSIBILISATION	MISSIONS OU VOYAGES D'ETUDE	RENCONTRES OU STAGES AVEC AUTRES CENTRES OU INSTITUTIONS D'ARBITRAGE ET DE MEDIATION
				Presses écrites	Presses audiovisuelles	Radio			
2006	2	-	10	-	-	-	1	2	1
2007	-	4	15	3	3	1	2	3	1
2008	5	5	25	4	3	2	-	5	2
2009	2	9	31	2	1	-	1	4	2
2010	6	9	32	3	1	1	3	5	3
2011	9	4	40	3	2	-	3	4	4
2012	14	6	27	9	3	1	7	3	4
2013	1	5	40	4	3	-	8	3	2
2014	5	4	100	9	12	10	12	3	4
2015	2	3	25	5	3	-	10	2	1
2016	-	-	23	1	-	1	-	1	1
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>49</b>	<b>368</b>	<b>43</b>	<b>31</b>	<b>16</b>	<b>47</b>	<b>35</b>	<b>25</b>

**Au total  
660 actions  
de  
promotion  
ont été  
menées**

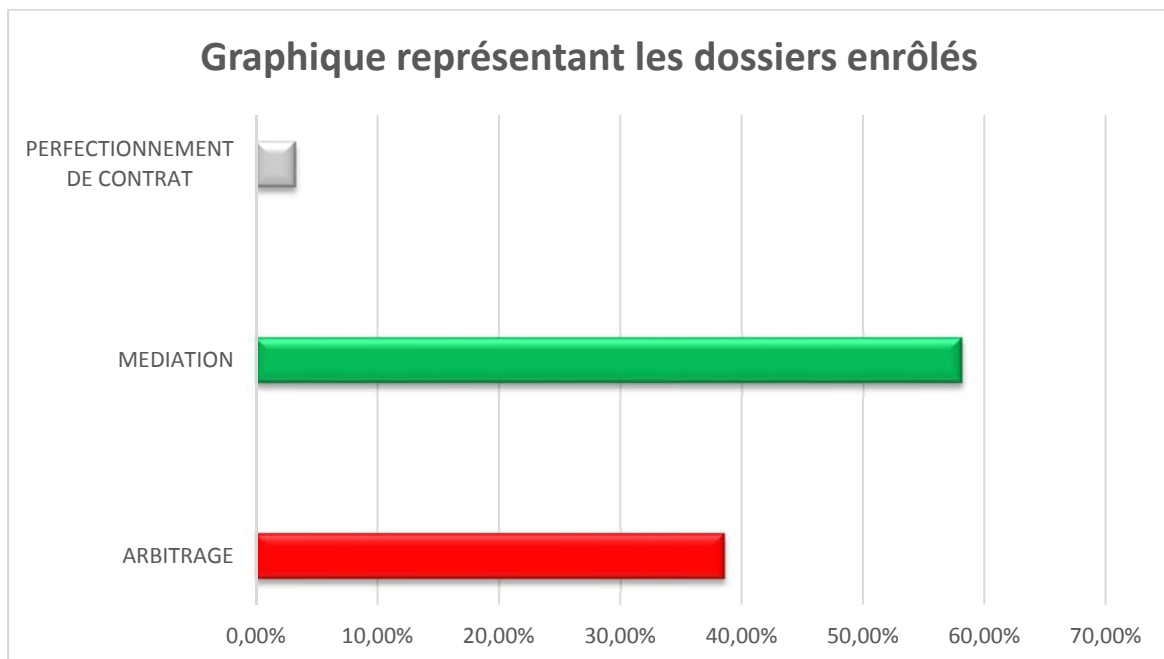
➤ Dossiers enrôlés

**Neuf (09) années et trois (05) mois de fonctionnement effectif : 405 dossiers**

- **156 en arbitrage ;**
- **236 en médiation ;**
- **13 dossiers de perfectionnement de contrats.**

TABLEAU DES MONTANTS EN LITIGE DES DOSSIERS ENREGISTRES DU  
01/01/2007 AU 25/06/2016

Du 01/01/2007 au 25/06/2016	ARBITRAGE	MEDIATION	TOTAL
Montants en litige	237 608 704 542	23 045 194 647	260 653 899 189

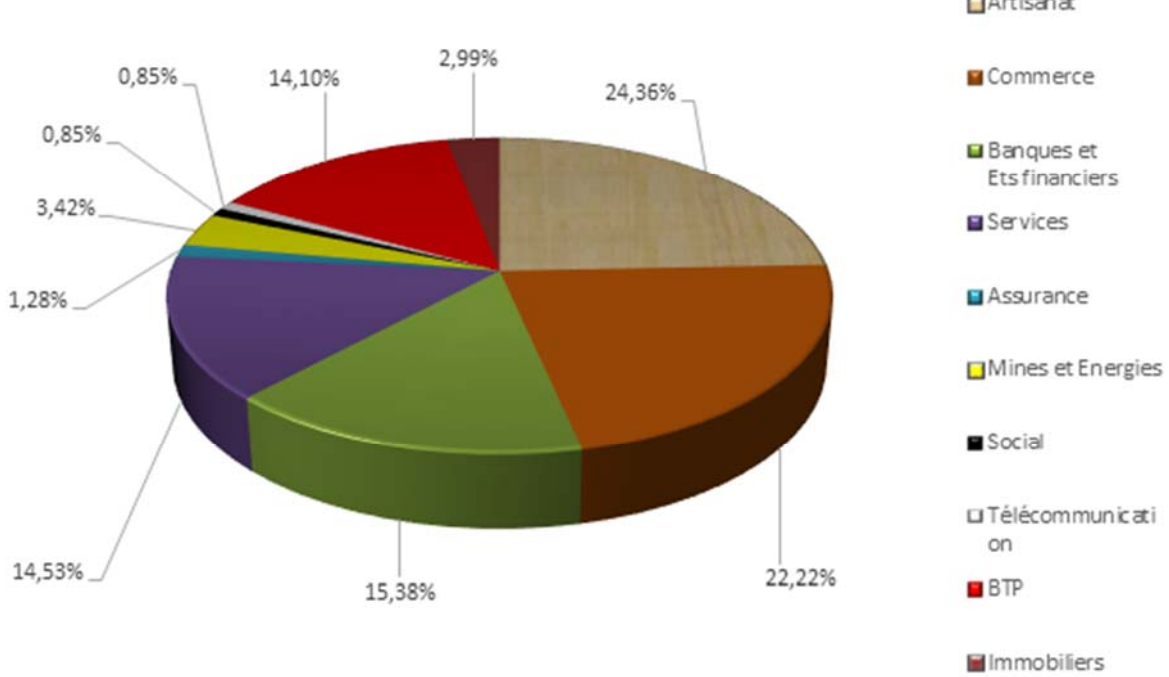




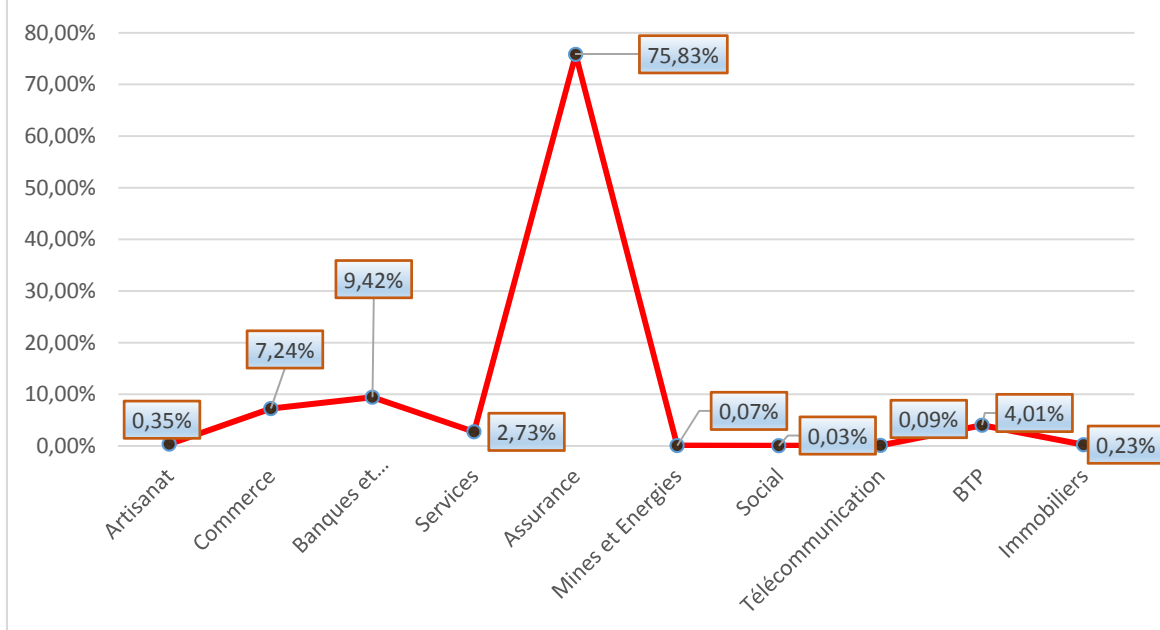
➤ Saisine du Centre par secteur d'activités en médiation

Saisine du Centre par secteur d'activités			Montant en litige des différents secteurs saisis		
Secteurs d'activités	Nombre de dossiers	Pourcentage (%)	Secteurs d'activités	Montants en litige	Pourcentage (%)
Artisanat	57	24,36%	Assurance	17 544 450 014	76,16%
Assurance	3	1,28%	Artisanat	79 166 663	0,34%
Banques et Ets financiers	36	15,38%	Banques et Ets financiers	2 140 267 374	9,29%
BTP	33	14,10%	BTP	912 059 009	3,96%
Commerce	52	22,22%	Commerce	1 646 251 438	7,15%
Immobiliers	7	2,99%	Immobiliers	51 704 459	0,22%
Mines et Energies	8	3,42%	Mines et Energies	15 065 756	0,07%
Services	36	14,53%	Services	629 123 134	2,69%
Social	2	0,85%	Social	6 150 000	0,03%
Télécommunication	2	0,85%	Télécommunication	20 956 800	0,09%
<b>Total</b>	<b>236</b>	<b>100,00%</b>	<b>Total</b>	<b>23 036 843 951</b>	<b>100,00%</b>

## Nombre de dossiers en pourcentage



## Montant des litiges en pourcentage



## **II. Promotion de la médiation dans l'espace OHADA**

Dans l'espace OHADA, les promoteurs des Centres, qui sont généralement les Chambres de Commerces et les PTF qui soutiennent les réformes du secteur privé ont développé de grandes actions pour le développement de la médiation aussi bien sur le plan de la formation que sur le plan de la visibilité.

### **❖ Synergie d'actions avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans la promotion de la médiation**

#### **✓ Au Burkina Faso :**

Pour le développement de la médiation au Burkina Faso, le CAMC-O a bénéficié de la confiance et du soutien des structures étatiques et des PTF:

#### **❑ Sur financement du Centre du Commerce International (CCI) de Genève:**

- 2002 à 2009: Rencontres régulières des gestionnaires de Centres internationaux à Chamonix pour une meilleure impulsion de la médiation dans un but d'échanges et de coopération entre institutions de continents différents,
- Octobre 2008: Formation/consultation à la médiation commerciale à l'attention des gestionnaires de Centres africains d'arbitrage et de médiation de 8 pays à Ouagadougou.

#### **❑ Le Département Américain du Droit Commercial :**

- Décembre 2003: formation sur « International Arbitration and Médiation » à International Law Institute à Washington DC, au profit des gestionnaires de Centres et autres acteurs judiciaires,
- Avril 2002 : séminaire de formation sur « Alternative dispute resolution » organisé par le département américain du droit commercial au profit des gestionnaires de Centres et autres acteurs judiciaires, à Washington DC,
- Mars 2001 : séminaire sur les Mécanismes alternatifs de règlement des litiges du droit commercial à Dakar.

- ❑ **Le Fond Luxembourgeois et Pro@invest:** Formation conjointe de 50 médiateurs burkinabé et béninois à Cotonou, suivie d'une journée de sensibilisation sur la médiation du 11 au 15 février 2008,

### ❑ **La Société Financière Internationale (IFC):**

Dans le cadre du projet ADR, un **protocole tripartite** entre l'Etat burkinabè, le CAMC-O et la Société Financière Internationale (IFC) a été signé le 14 janvier 2010 avec pour objectifs :

1. formation des médiateurs au profit du CAMC-O,
2. amélioration du cadre législatif en faveur de la médiation, ce qui a permis l'adoption de la loi en décembre 2012,
3. promotion de la médiation comme mode de règlement des différends d'affaires,
4. conception du site web au profit du CAMC-O,
5. production d'un film documentaire sur le CAMC-O,
6. fourniture d'un logiciel de gestion des dossiers.

### ✓ **En République Démocratique du Congo (RDC) :**

- **Décembre 2009**, à Kinshasa, sur financement ITC Co- formateur (avec Myriam) des médiateurs, au profit d'une trentaine de médiateurs,
- **Mai 2010**, à Lubumbashi, a eu lieu une autre formation des médiateurs au profit d'une trentaine de médiateurs,
- **Juin à décembre 2011:** conseil, formation en stratégie de développement et rédaction des textes fondateurs et du règlement de médiation du CAC et du CENACOM.

### ✓ **Au Tchad :**

**Juillet 2011**, sur financement de la **Coopération Française au Tchad**, organisation de la journée de la Médiation commerciale : intérêt et critique. Plus d'une centaine de participants,

### ✓ **Au Congo Brazzaville :**

- **Mars à septembre 2011:** conseil, formation en stratégie de développement et rédaction des textes fondateurs et du règlement de médiation du Centre,

- **Juin 2012**, sur financement du projet de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales en République du Congo (PRCCE), a eu lieu la formation d'une trentaine de médiateurs.

✓ **Au Togo :**

Août 2012, sur financement ICF: Formation pratique en médiation commerciale au profit des postulants médiateurs, pour une quarantaine de médiateurs,

✓ **En Côte d'Ivoire:**

Mai 2012, sur financement du Centre du commerce International à Genève (ITC avec l'appui du programme d'appui au commerce et à l'intégration régionale (PACIR) formation des médiateurs de la CACI.

❖ **Partenariat et réseautage pour la promotion de la médiation conciliation**

✓ **Association des Centres Africains d'Arbitrage et de Médiation (ACAM)**

Créée le 31 octobre 2008 pour fédérer les énergies en vue d'un développement optimal des Modes Alternatifs de Règlement des Litiges (MARL), l'Association des Centres Africains d'Arbitrage et de Médiation (ACAM) regroupe les Centres d'Arbitrage et de Médiation dans l'espace OHADA et poursuit les objectifs suivants :

- **créer un cadre de rencontres et d'échanges entre les différents Centres d'Afrique et du monde**
- **travailler en complémentarité avec les pouvoirs publics africains à l'introduction des MARL, en tant que mécanisme alternatifs, crédibles et efficaces**
- **renforcer les capacités des institutions d'arbitrage, de médiation et de conciliation**
- **établir des principes directeurs et éthiques, des certifications et des accréditations pour les praticiens des MARL.**

✓ **Association le Train des Modes Alternatifs de Règlement des Litiges (MARL)**

C'est une association créée en mai 2016 et ouverte en Afrique et ailleurs, à toute personne physique et morale partageant les objectifs de promotion des MARL en Afrique. Elle poursuit les principaux objectifs suivants :

- contribuer aux efforts des systèmes judiciaires africains en vue d'accroître la pratique des MARL ;
- offrir des mécanismes crédibles, fiables, complémentaires et alternatifs de règlement des litiges commerciaux et non commerciaux, contractuels et non contractuels, sociaux, économiques et familiaux, fondés sur la volonté des parties, la confidentialité et permettant ainsi de trouver une solution définitive dans un délai raisonnable ;
- approfondir les relations entre les acteurs et les praticiens des MARL en Afrique dans une synergie d'actions ;
- former des arbitres, des médiateurs, des conciliateurs, des experts amiables et autres accompagnateurs et créer un cadre international de formation conforme aux standards internationaux.

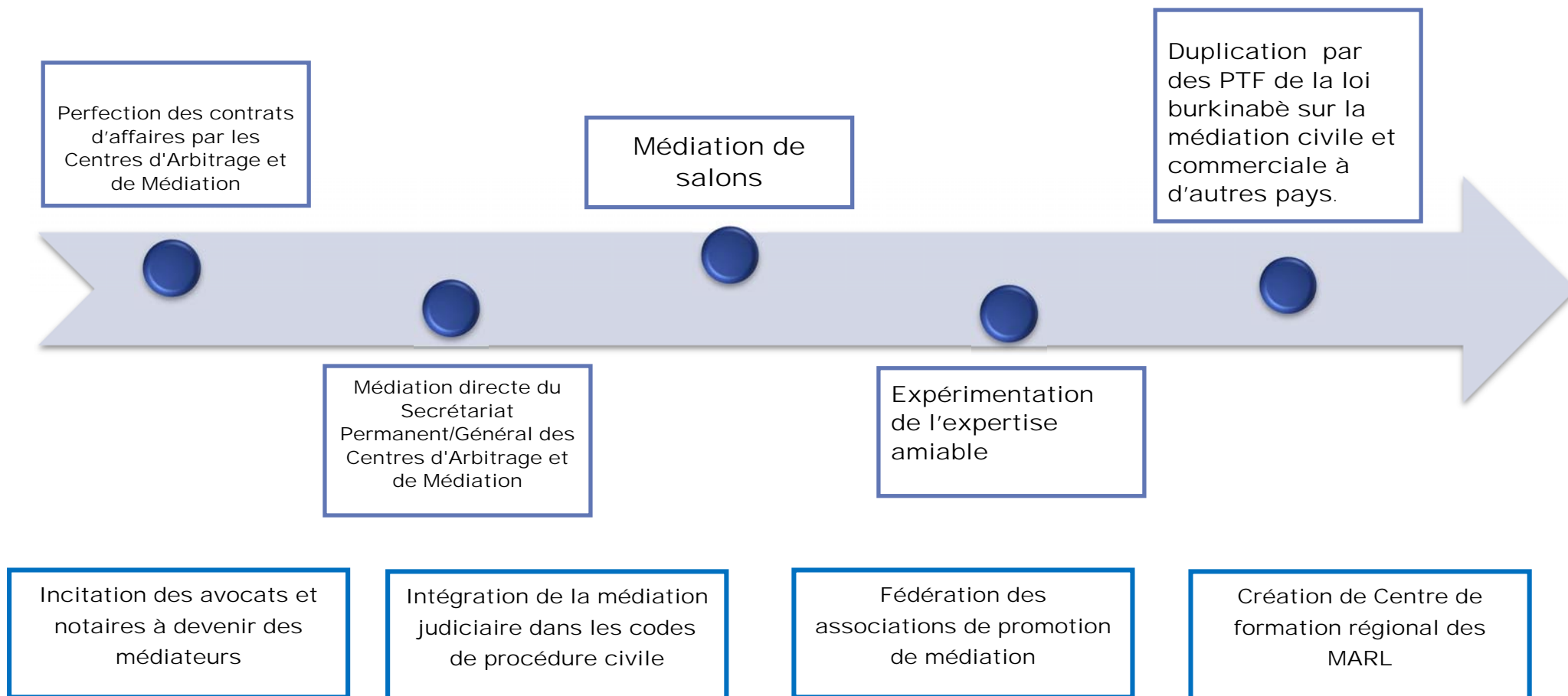
### **III. Enjeux de la médiation dans l'espace OHADA**

La promotion de la médiation aura a eu le bénéfice de :

- révéler la médiation conventionnelle qui peut être mise en œuvre de façon ad hoc ou institutionnelle;
- institutionnaliser la médiation;
- permettre aux avocats, juristes de banques et toutes les catégories socio-professionnelles de découvrir la médiation et de s'y intéresser;
- offrir des opportunités de formation en médiation;
- développer la pratique de la médiation dans les entreprises;

- renforcer la collaboration avec les juridictions étatiques;
- offrir aux entreprises une alternative de règlement de leur litige autre que devant le juge étatique ;
- se mettre en adéquation avec les objectifs de l'OHADA, à savoir la garantie de la sécurité juridique et judiciaire des transactions commerciales.

#### IV. Perspectives et défis de la médiation dans l'espace OHADA





## **Explications :**

- **Perfection des contrats d'affaires** : la perfection des contrats consiste à assister les entreprises dans le cadre de la rédaction et/ou la relecture de leurs contrats d'affaires, notamment sur la clause de règlement des litiges.
- **Médiation de salon** : c'est une médiation est conduite en entretiens séparés dans les lieux de travail ou domicile des parties ou médiés.
- **Incitation des avocats et notaires à devenir des médiateurs** : elle vise à encourager et motiver les avocats et les notaires autour de leurs intérêts, en leur conférant un nouveau métier.